

Délibération n° 2023 – V - 005

Neutralisation des ouvrages non retenus dans les systèmes d'endiguement gérés par le pôle ouvrage

Le dix-sept juillet deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent (visio)
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	-
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans		Délégué titulaire	
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir à P. Belle
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

Paierie départementale : Georges Déru

SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Agathe Girin, UT Sud Grésivaudan / Morgane Barbier, UT
Romanche / Sandra Colautti, UT Romanche / Annabelle Quidoz, UT Grésivaudan / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine
Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Dans le cadre du programme d'études préalables (PEP) du PAPI Romanche, le SYMBHI porte une action d'étude de schéma d'aménagement intégré de la Romanche dans la plaine de l'Oisans et les gorges de Livet-et-Gavet pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques. Cette étude fait l'objet d'une approche concertée et intégrée afin de répondre aux multiples problématiques du territoire, qui associe une forte exposition au risque d'inondation, des enjeux écologiques remarquables, et de nombreux usages socio-économiques construits autour de la ressource en eau.

La mission se compose en 4 phases et prévoit un diagnostic approfondi du territoire (sur les volets hydrologique, hydromorphologique, transport solide, hydraulique, environnemental, paysager et usages socio-économique), un diagnostic de vulnérabilité, l'élaboration d'un scénario d'aménagement sur la base du scénario réalisé et validé en 2017 sur la plaine de l'Oisans, à élargir sur le secteur des gorges et à compléter sur les volets sédimentaires et environnementaux, une analyse ACB/AMC complète sur le scénario final. Action phare du PEP, cette action permettra de définir le programme de travaux à engager en phase PAPI complet sur la base d'un état des lieux du territoire.

Le SYMBHI a engagé une procédure de mise en concurrence pour cette étude, sous forme d'appel d'offre ouvert, qui a fait l'objet d'une consultation entre le 23/02/2023 et le 29/03/2023. Les prestations sont réparties en 2 tranches:

- Tranche ferme : Elaboration du schéma d'aménagement en 4 phases,
- Tranche optionnelle : Missions complémentaires sur bons de commande.

La tranche optionnelle est passé sous la forme d'un accord-cadre avec maximum de 100 000 € HT en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La durée maximale d'exécution de la tranche ferme est fixée à 18 mois.

Le cout prévisionnel de l'étude estimé par le SYMBHI s'élève à 480 000 € HT, dont 400 000 € HT pour la tranche ferme et 80 000 € HT pour la tranche optionnelle.

Une seule offre a été reçue suite à la consultation. Après analyse, l'offre a été déclarée inacceptable au sens de l'article L2152-3 du code de la commande publique car excédant les crédits budgétaires alloués au marché tels que déterminés avant le lancement de la procédure. L'offre a donc été rejetée et la procédure d'appel d'offres déclarée sans suite pour cause d'infructuosité.

Il a été décidé de recourir à une procédure avec négociation sans publication en application de l'article R. 2124-3 6° du code de la commande publique.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 17 juillet 2023, a attribué le marché au candidat « groupement SETEC HYDRATEC – ARTELIA – GINGER BURGEAP – COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE » pour un montant de 489 562 € HT pour la tranche ferme et maximum 100 000 € HT pour la tranche optionnelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer le marché relatif au schéma d'aménagement intégré de la Romanche dans la plaine de l'Oisans et les gorges de Livet et Gavet pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques, ainsi que tous les documents y afférents, et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Grenoble, le 18 juillet 2023

Extrait certifié conforme,

Le Président



Fabien Mulyk